

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 15 avril 2026

Objet de la délibération
Modification du tableau des emplois et effectifs du SIVOM

Numéro de la délibération
N° 18.2026

Date de la convocation
7/04/2026

Date d'affichage
20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, et le quinze avril à 18h00,

Le Conseil Syndical du SIVOM de la Grave – Villar d'Arène, dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIC,

Présents : Jean-Pierre PIC, Béatrice ALBERT, Stéphane FERRIER, Elodie LEFEBVRE, Sylvie MATHON, Julie ARNAUD

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 6

Le quorum (4) est atteint (6 présents)

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

*** * ***

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les postes du service technique en ce sens :

- Création de 2 postes contractuels permanents au titre de l'article L332-8 3° (épuisement des droits sur postes non permanents article L332-23 1°)
- Création d'un poste non permanent saisonnier à 30h (article L332-23 2°) pour permettre le recrutement d'un saisonnier « sentiers »

CONSIDERANT les avancements de grades possibles des agents sur 2026, et l'inscription sur le tableau annuel d'un agent au grade d'agent de maîtrise,

Le Président **PROPOSE** de créer 2 postes permanents au titre de l'article L332-8 3°, 1 poste non permanent au titre de l'article L332-23 2°, 1 poste d'agent de maîtrise titulaire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- de modifier le tableau des emplois et effectifs du SIVOM, annexé à la présente délibération, en ce sens
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2026

Nombre de voix pour : 6

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de dépôts : 0

AR Prefecture

2025-240500264-20260415-18_2026-DE

Recu le 20/04/2026

Délibération n°18.2026 – Modification du tableau des emplois et effectifs

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Jean-Pierre PIC



La secrétaire de séance,
Elodie LEFEBVRE

AR Prefecture

005-240500264-20260415-18_2026-DE
Reçu le 20/04/2026